

<https://www.snetap-fsu.fr/17-avril-2021-Debut-de-la-vaccination-des-personnels-des-EPL.html>



# 17 avril 2021 : Début de la vaccination des personnels des EPL

- Les Dossiers - Covid-19 Le SNETAP-FSU à vos côtés -

Date de mise en ligne : samedi 17 avril 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Ce jour, dans sa FAQ, la [DGER](#) annonce la mise en place de créneaux horaires dédiés aux personnels de plus de 55 ans en contact avec des « apprenant.es » mineur.es :

Extrait FAQ : Comment s'organise la vaccination des personnels exerçant en contact avec des apprenants ?

Retrouvez ici la FAQ :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **FAQ DGER 16 avril**

Des campagnes ciblées sont organisées pour faciliter la vaccination des professions les plus exposées au virus, en particulier les personnels de l'État et des collectivités territoriales exerçant dans les collèges et lycées, publics ou privés, au contact des apprenants.

C'est pourquoi, dès le samedi 17 avril, tous les personnels de plus de 55 ans exerçant au contact des apprenants en collège et lycée bénéficient de créneaux dédiés de vaccination, dans les centres de vaccination concernés par ce circuit rapide. Cette solution sera proposée a minima pour deux semaines à compter du 17 avril, y compris les week-ends.

Le principe est de couvrir tous les professionnels de plus de 55 ans qui encadrent des mineurs. Dès lors, les personnels chargés d'une mission de formation ou d'éducation dans tous les établissements de l'enseignement agricole, publics comme privés, y compris en MFR et y compris en [CFA](#) sont visés.

Les agents concernés devront, pour bénéficier de cette priorité, se munir d'un document justifiant sa qualité de professionnel - carte professionnelle, bulletin de salaire (accessible sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public : [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr)), carte de visite... - ainsi que d'une pièce d'identité et d'une carte vitale ou d'une attestation de droits.

La liste des centres de vaccination ouverts dès le samedi 17 avril est établie par les ARS et est disponible sur les sites des académies.

Voir également :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-acces-prioritaire-la-vaccination-pour-les-personnels-acces-prioritaire-aux-tests-pour-les-307814>.